



VILLE DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 10 avril 2024

Délibération n° 38

L'an deux mille vingt quatre, le dix avril à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
jeudi 04 avril 2024

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
12/04/2024

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Pascal BERTRAND, Madame Marie MARQUARSEN, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Madame Maryline BRUN, Monsieur François CHATAING, Monsieur Baptiste MASSIN, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Madame Celline GACON, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Jean-Williams SEMERARO

Ont donné procuration :

Monsieur Roland LONJON à Madame Ginette VINCENT, Madame Corinne GONCALVES à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Rachid ANBAR à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE, Madame Aurélie CHAMBON à Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS

Absent(e) :

Monsieur Stéphane CLABAUX

Secrétaire de séance : Maryline BRUN

La séance a été levée à : 23H59

Rédacteur : Catherine MALAVAL Administration des Services Techniques - Ingénierie
Affaire suivie par : Brigitte FALGOUX/David ALDON

Objet : Modifications de la grille des tarifs de stationnement

Rapporteur : Jean-François EXBRAYAT

Dans le prolongement de l'actualisation des grilles de stationnement apportée en 2023, il est proposé d'apporter les modifications suivantes aux modalités de tarification du stationnement en centre-ville.

Dans ce cadre, les objectifs de la modification de la grille tarifaire sont les suivants :

- mettre en cohérence les tarifs et les gratuités avec l'offre : harmonisation des tarifs zone verte avec les parcs barrières (aérien et souterrain),
- permettre la réalisation d'aménagements au parking souterrain visant à améliorer la qualité d'accueil,
- inciter à une rotation des véhicules plus importante,
- offrir une offre de stationnement complémentaire en élargissant les plages horaires d'ouverture du parking souterrain : 24h/24.

Ainsi, des évolutions de la grille tarifaire du stationnement sont proposées comme suit :

- parcs barrières aériens (Le Breuil, Michelet 1 et Michelet 2) : suppression de la gratuité entre 12h et 14h du lundi au samedi,
- parcs barrières (aérien et souterrain) : alignement de la grille tarifaire sur les tarifs de la zone verte,
- zone verte : suppression de la gratuité le samedi matin de 9h à 12h.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 02/04/2024
2 abstentions

Le Conseil Municipal :

- AUTORISE la modification des tarifs de stationnement applicables à compter du 1^{er} juin 2024,
- ADOPTE la grille tarifaire annexée à la présente délibération.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 10 avril 2024,
Le Secrétaire de séance,
BRUN Maryline,
Conseillère municipale.

Fait au Puy-en-Velay, le mercredi 10 avril
2024